

Plan 2015-2034 pour les forêts sectionales

Lors de la dernière réunion du Conseil municipal, MM. Constant et Plas, techniciens de l'ONE, sont venus présenter aux élus le nouveau plan d'aménagement des forêts sectionales de Beynat. Les neuf forêts sectionales de Beynat bénéficient du régime forestier (46.94 ha) et sont issues d'une plantation résineuse réalisée en 1975 à l'aide d'un prêt en travaux du FFN (prêt remboursé par les coupes de bois).

Les essences principales sont le douglas, le pin sylvestre maritime et laricio de Calabre mélangés, le sapin de Nordmann. Cet ensemble forestier représente des enjeux de forte production sur 36 %, moyenne sur 38 % avec un volume de bois récolté sur les quinze dernières années de 2.218 m³.

Les grandes options de l'aménagement : la forêt sera traitée en futaie régulière avec des rotations de coupe comprises entre 10 et 12 ans, une régénération est proposée pour lis-



ser le pic de renouvellement qui interviendra à 20 ans. Pour éviter les sacrifices d'exploitabilité, l'effort d'investissement sera limité à certains peu-

plements de douglas, à la transformation des peuplements de Sitka et à la mise en valeur d'une partie des vides boisables. Les volumes présumés réalisa-

bles représentent 75 % de l'accroissement naturel des peuplements.

Ce programme prévoit en matière de coupes : la poursuite des éclaircies et le regroupement de parcelles pour constituer des lots attractifs. En terme de travaux, la poursuite de l'entretien des limites ainsi qu'un effort pour résoudre les litiges de limites.

Un tel programme d'actions devrait permettre de récolter 203 m³/an, ce qui représente une augmentation de 37 % par rapport aux 15 dernières années.

Le bilan prévisionnel est positif car les recettes des éclaircies devraient être suffisantes pour couvrir les frais de plantation, d'entretien des équipements et d'opérations ponctuelles de rétablissement des limites.

Une délibération approuvant ce projet d'aménagement forestier sera prise lors de la prochaine séance du Conseil municipal. ■